

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### **Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de POUSSAN  
Représentée par son Maire Jacques ADGE  
1, Place de la Mairie – 34560 POUSSAN

### **Type de procédure**

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

### **Objet du Marché**

Mission de maîtrise d'œuvre pour finaliser la révision générale du POS en PLU suite à la défaillance du maître d'œuvre titulaire du marché initial.

### **Durée du marché / délai d'exécution**

Durée liée à la fin de la procédure de révision du POS en PLU jusqu'à son approbation.

### **Prestations demandées**

La révision générale du P. O. S. en P. L. U. a été initiée en 2006. Le travail entrepris a du intégrer de nouveaux éléments techniques et juridiques : remaniement cadastral, nouvelle numérotation, gestion des E. B. C., avancement en parallèle de l'élaboration du SCOT, prescriptions du P. P. R. i., étude du schéma directeur d'assainissement pluvial. Ces éléments précédents ont été traités également pendant une période d'élection en 2008. En 2012 le grenelle de l'environnement a imposé d'engager des études environnementales ce qui a retardé le traitement technique de la prestation jusqu'en 2013. Le document d'urbanisme a été finalisé dans le courant de cette même année. Il a été présenté au conseil pour arrêt en novembre 2013 alors que la révision du SCOT était conduite en parallèle. Les services de l'Etat ont souhaité alors que la procédure soit suspendue dans l'attente de l'approbation du SCOT permettant ainsi d'apprécier sa compatibilité avec le PLU arrêté. Cette suspension a continué pour laisser également passer la période du renouvellement du mandat politique municipal d'avril 2014. La nouvelle équipe en place reprend ainsi le dossier dans le courant de l'année et fait le point sur les évolutions réglementaires qui sont intervenues entre temps : Loi ALUR, Loi LAAAF, logement social. Une nouvelle consultation est lancée dans l'été 2015 pour permettre au maître d'œuvre titulaire du marché à continuer sa prestation sur la base d'un nouveau marché attribué le 11 août 2015. Le prestataire réalise alors un travail d'actualisation des données réglementaires qu'il intègre dans le nouveau document. Une réunion des Personnes Publiques Associées (P. P. A.) est faite le 12 mai 2016 où il ressort le besoin de modifier certains points importants du

document. Le projet de PLU repasse en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (C. D. N. P. S.) le 2 juin 2016 avec un avis favorable accompagné de prescriptions. Le 18 juillet 2016 le conseil municipal modifie le PADD aux fins d'inscrire l'orientation du PLU sur le projet territorial du SCOT à l'horizon 2030 et modifie une partie des orientations en matière d'activités économiques. Il est ainsi prêt à être arrêté. La collectivité constate dans l'été 2016 la défaillance du maître d'œuvre à finaliser l'ensemble des documents pour la phase arrêt du PLU. Les enjeux importants du développement territorial de la collectivité la conduisent à rechercher un prestataire pour pallier à cette défaillance.

La finalisation du document d'urbanisme va donc devoir intégrer les éléments suivants :

- Les modifications zonales : modifications liées aux des erreurs de digitalisation.
- Les modifications réglementaires : Rapport de présentation et finalisation du règlement des zones et ses annexes / Relecture réglementaire et apports spécifiques ;
- Adaptation globale de l'OAP concernant le secteur Sainte-Catherine Marqueval ;
- Reprise concertation / communication : Dernière réunion des PPA avant arrêt du dossier / Formalisation d'une synthèse informative pour intégration dans la revue municipale ;
- Edition des dossiers : 3 dossiers papiers et 25 numériques

La commune se charge en interne d'assurer la digitalisation finale du plan de zonage.

Le candidat devra s'engager sur les délais de la mission en tenant compte des prestations effectuées par le maître d'ouvrage défaillant et par la commune et présentera un planning détaillé du déroulement de la procédure jusqu'à l'approbation du PLU.

Date d'envoi à la publication : mercredi 5 octobre 2016

Le candidat :

Date, cachet et signature